

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DE SEANCE  
15 Octobre 2020 – 18h**

Étaient présents : Mmes et MM. Roland BASCOUL, Pascal BELLES, Alain BERNARD, Mariette COMBES, Hélène CZARNECKI, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, Thierry GAUMET, Céline GIL, Guy GRANIER, Jacky HERNANDEZ, Aline JALABERT, Valérie LORTHIOIR., Christiane NAVARD, Renée RAYNAL.

Nombre de membres en exercice : 15, présents : 15

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu du 24 Septembre 2020
- 2 AMF : Appel à solidarité pour les communes des Alpes-Maritimes
- 3 Cimetière : Délibération de cadrage de procédure et détermination des tarifs de concession.
- 4 Gîtes d'étapes : Délibération tarifs 2021
- 5 Site internet : contrat portail famille
- 6 Demande de réouverture de Mag'ourmandise
- 7 Questions diverses

**1. Approbation du compte-rendu du 24 septembre 2020**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des Conseillers

**2 AMF : Appel à solidarité pour les communes des Alpes-Maritimes et du Gard**

Le Conseil délibère et vote unanimement, en solidarité avec les communes sinistrées des Alpes-Maritimes et du Gard, une aide financière d'un montant de 300€ par l'entremise de l'AMF 34.

**3- Cimetière : Délibération de cadrage de procédure et détermination des tarifs de concession.**

Constat : 650 tombes répertoriées et 43 sépultures sont sans titres de concession, dont 12 au carré militaire. Une procédure de régularisation est mise en place : affichage et écriteaux sur les tombes sans titres. La procédure se déroulera pendant 14 mois (délai de 2 Toussaint). Après ce délai si non régularisation, la procédure de reprise sera engagée.

***Le conseil APPROUVE la procédure de cadrage à l'unanimité et Arrête :***

***Article premier*** : De procéder aux mesures de publicité ci-après pour avertir les familles intéressées : pose de plaquettes de « demande de renseignements » sur les sépultures sans concession, affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernés invitant les familles à se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence, diffusion d'un communiqué explicatif de la procédure par un affichage en mairie et au cimetière, ainsi que sur le site internet de la commune, dès sa création, et enfin, lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont connues, par l'envoi d'une 1<sup>ère</sup> lettre recommandée avec accusé de réception puis, si nécessaire, d'un second et dernier courrier en lettre simple, 1 mois et 15 jours avant la date butoir fixée par la présente délibération.

**Article 2** : De proposer aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en Terrain Commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation :

↳ L'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet,

↳ De faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière,

**Article 3** : De proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution in situ d'une concession d'une durée de trente ans et de fixer le prix à :

- Superficie de 2 m<sup>2</sup> : 350€

- Superficie de 4m<sup>2</sup> : 700€

- Superficie supérieure à 4 m<sup>2</sup> : 800€

**Article 4** : De fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du 11 janvier 2022, de manière à passer deux fêtes de la Toussaint.

**Article 5** : De procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger Mme le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

### **Détermination des tarifs de concession par catégorie :**

Type de concession	Durée	Prix
<b>Concession <i>nouvelle</i> superficie 2m<sup>2</sup></b>	30 ans	
Pleine Terre		400 €
Avec cuvelage		500 €
<b>Concession <i>nouvelle</i> superficie 4m<sup>2</sup></b>	30 ans	
Pleine Terre		800 €
Avec cuvelage		1 000 €
<b>Concession <i>régularisée</i> après une sépulture sans titre</b>	30 ans	
Superficie 2 m <sup>2</sup>		350 €
Superficie 4 m <sup>2</sup>		700 €
Superficie >4 m <sup>2</sup>		800 €
<b>Renouvellement de concession superficie 2m<sup>2</sup></b>	30 ans	300 €
<b>Renouvellement de concession superficie 4m<sup>2</sup></b>	30 ans	600 €
<b>Renouvellement de concession superficie &gt; 4m<sup>2</sup></b>	30 ans	700 €
<b>Concession de case de columbarium</b>	100 ans	750 €

: le prix d'occupation du caveau provisoire est fixé par jour selon le tarif suivant :

- 1<sup>er</sup> mois et 2<sup>ème</sup> mois : gratuit
- 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mois : 100€ par mois
- 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> mois : 200€ par mois

(Tout mois entamé étant dû)

**Le conseil APPROUVE à l'unanimité les tarifs des concessions**

#### **4 Gîtes d'étapes : Délibération tarifs 2021**

**Le conseil délibère et APPROUVE les tarifs 2021 des salles municipales et gîtes**

**-salles municipales :**

Salle polyvalente Jean Moulin <i>Caution obligatoire ; 1000€ salle Jean Moulin</i>	300,00 €
Salle maison du Peuple <i>Caution obligatoire ; 500€ Maison du Peuple</i>	150,00 €

Pour l'hiver 50€ de chauffage en sus

**-le préau**

Après-midi 30€ (anniversaire) 50€ (apéritif jusqu'à 22 heures) ou repas en journée

**Les salles sont réservées aux habitants de la Commune**

**Gîtes :**

**Pour le gîte d'étape :**

- la nuitée à 15€ par personne, taxe de séjour incluse
- un tarif spécial pour la location du gîte d'étape complet à 230€ la nuitée taxe de séjour incluse.

**Pour le gîte du temple :**

- 20€ la nuit par personne, taxe de séjour incluse
- Gîte complet à 75€ la nuit, taxe de séjour incluse
- La semaine à 300€, taxe de séjour incluse

#### **5- Site internet : contrat portail famille**

Mme le Maire demande à Céline Gil en charge du dossier du site internet de faire la présentation du « portail famille ».

Céline GIL informe le conseil que suite à la création du nouveau site internet, il convient d'acquiescer un « portail famille » pour permettre la réservation et le paiement de la cantine et de la garderie en ligne.

Plusieurs devis ont été reçus, Céline GIL propose de retenir le devis de ARG Solutions pour un montant de 2 040€ TTC.

Le contrat de services annuel s'élève à 480€ TTC par an pour une durée de 3 ans.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

### 6 Demande de réouverture de Mag'ourmandise

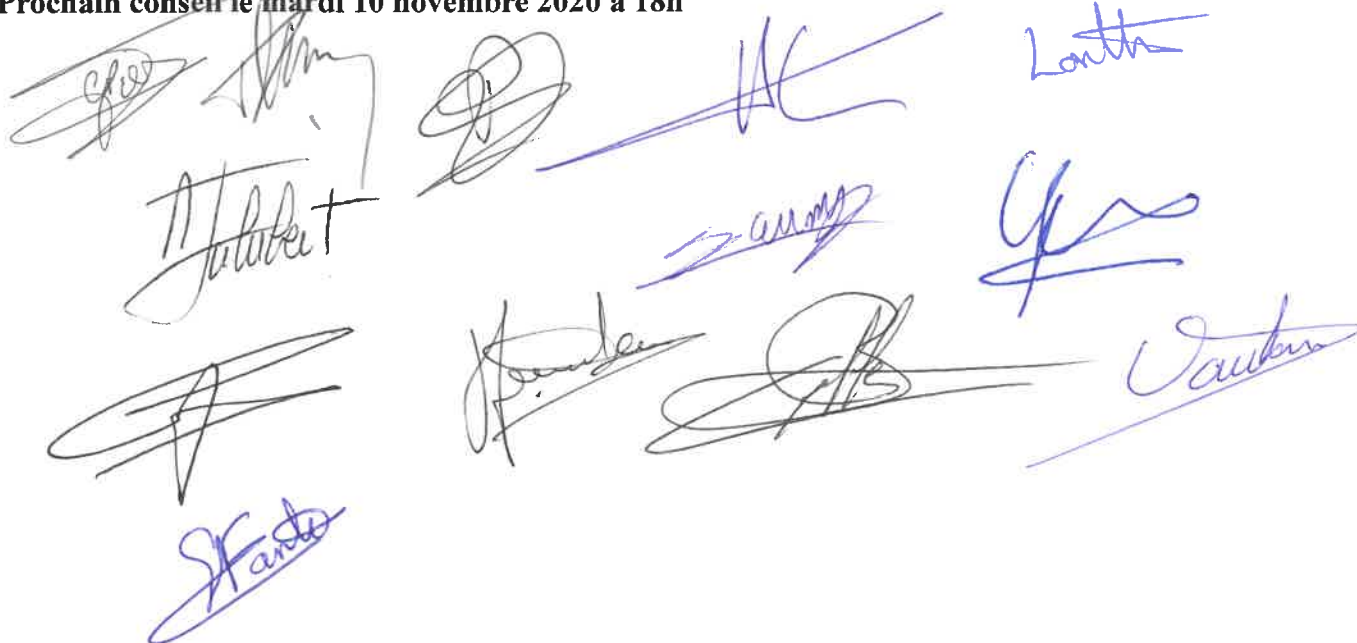
Mme le Maire présente une demande de location pour un snack sur l'espace Grand Champ.  
Le conseil souhaite faire profiter l'ensemble de la population de cet espace et ne procédera pas à une nouvelle location.

### 7 Questions diverses

Lecture de la lettre à distribuer à l'ensemble de la population.

La séance est levée à 20h30

**Prochain conseil le mardi 10 novembre 2020 à 18h**



A collection of approximately 12 handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose grid. Some signatures are clearly legible, such as 'Lenther', 'Jalobert', 'H. Baudouin', and 'F. Hantz'. Others are more stylized or scribbled.